



Flash Info | 31 mars 2021

Volume 5 no 29

Voici votre Flash Info, une publication hebdomadaire du SPGQ qui propose un survol de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

Nathalie Côté, conseillère à l'information
Philippe Desjardins, conseiller à l'information
Cindy Provencher, adjointe administrative

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

Bonne lecture!



Dépôt du budget 2021-2022 du Québec

L'art de rater le coche avec brio, juge le SPGQ

Québec, le 25 mars 2021 – Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) dénonce vivement les coupes de 5 000 postes annoncées dans le cadre du budget 2021-2022 du Québec que vient de déposer le ministre des Finances, Éric Girard.

« C'est ainsi que le ministre remercie son personnel après plus d'un an de pandémie à tenir l'État à bout de bras? C'est complètement indécent, d'autant plus qu'il ne négocie même pas de bonne foi actuellement, juge Line Lamarre, présidente du SPGQ. Le personnel de l'État a fait des miracles au quotidien en plus de s'adapter au télétravail dans des conditions loin d'être idéales. Malgré tout, il a augmenté sa productivité et permis au gouvernement de réaliser des économies importantes. Le gouvernement va continuer de presser le citron alors que nos membres vivent de la surcharge et plusieurs sont au bord de l'épuisement. »

[LIRE LA SUITE](#)

Dans les médias

[Des réactions mitigées au budget Girard](#), L'Actualité, 25 mars 2021

[Budget Girard : des patrons heureux, des syndicats insatisfaits](#), Radio-Canada, 25 mars 2021

Un an sans convention

On sonne l'alarme

Rappel - Le 31 mars marquera un bien triste anniversaire. Cela fera un an que la grande majorité des professionnelles et professionnels de l'État québécois seront sans contrat de travail. À cela s'ajoutent la surcharge de travail et l'isolement causés par la pandémie : la coupe est pleine!

Pour démontrer la frustration grandissante des travailleuses et travailleurs face à l'immobilisme des employeurs aux tables de négociations, les différentes centrales syndicales du secteur public proposent différents outils à leurs membres.

[Fonds d'écran pour vos visioconférences entre collègues](#)

[Fonds d'écran pour vos visioconférences avec l'employeur](#)

[Signature électronique pour vos courriels](#)

[Affiche couleur](#)

[Affiche noir et blanc](#)

Participez en grand nombre!

**AU SPGQ
ON SONNE
L'ALARME**



Congrès du SPGQ

Propositions de changement à apporter aux statuts et aux règlements

Étant donné la pandémie et le report du prochain congrès,

Étant donné le report du congrès causé par la pandémie, la délégation se réunira en congrès du 6 au 9 avril 2022 à Québec. Comme à chaque congrès, les membres de la délégation définiront les orientations et la marche à suivre du SPGQ pour les prochaines années. Cette rencontre permettra des discussions, des débats et un partage d'informations pour établir la direction claire que devra prendre le SPGQ à l'avenir.

À cet effet, toute instance ou tout membre du congrès du SPGQ (délégué, délégué substitut, délégué suppléant) peut transmettre au secrétaire des propositions de changement à apporter aux statuts et aux règlements. Les propositions peuvent être transmises par la poste ou par courriel à adi.jakupovic@spgq.qc.ca. Elles doivent obligatoirement parvenir à Adi Jakupović, secrétaire du SPGQ, avant le 6 septembre 2021, à 16h30. Les propositions ainsi reçues seront inscrites dans un avis de motion qui sera envoyé à tous les membres du congrès au plus tard le 6 novembre 2021. Cet avis doit être transmis également à tout membre du SPGQ qui en fait la demande au secrétaire.

Comme le prévoient les statuts, toute proposition doit être appuyée par au moins de 10 membres du congrès provenant d'au moins deux unités de travail, peu importe la section, ou une résolution du conseil de section si la section compte moins de 10 membres du congrès, et ce, pour les sections basés dans les régions de Québec et de Montréal. Pour les autres régions, le nombre d'appuyeurs est d'au moins 10 membres du SPGQ.

À cet effet, un gabarit peut être utilisé pour faciliter la présentation. Il se trouve à l'adresse suivante sur le site internet du SPGQ : <https://spgq.qc.ca/evenements/congres-spgq/>.

Tout membre du SPGQ qui voudra proposer des modifications aux statuts et règlements devra contacter son ou sa délégué(e) qui se chargera obligatoirement de présenter sa proposition dûment appuyée au secrétaire du SPGQ dans les délais requis.

Les propositions de modifications aux statuts et règlements déjà reçues entre le 15 avril et 15 septembre 2020 jugées valides seront conservées. Donc, nul besoin de soumettre à nouveau des propositions déjà soumises et acceptées.

Assurances

L'Association des massothérapeutes professionnels du Québec (AMPQ) n'est plus reconnue par La Capitale

L'assureur La Capitale effectue régulièrement des vérifications sur les pratiques menées par les nombreuses associations de professionnels offrant des services auprès de sa clientèle d'assurés. Selon une liste de critères bien définis, il est alors possible que ces services soient admissibles à un remboursement en vertu du contrat d'assurance collective établi.

Ainsi, dans le cadre de ce programme de vérification, La Capitale a conclu que l'Association des massothérapeutes professionnels du Québec (AMPQ) n'est plus une association reconnue par l'assureur, puisque cette dernière ne répond plus à nos critères.

En conséquence, les frais engagés auprès des thérapeutes membres de cette association ne seront plus admissibles à un remboursement. Les adhérents auront toujours la possibilité de consulter ces thérapeutes, sans toutefois pouvoir obtenir de remboursement.

La Capitale remboursera les frais engagés auprès des thérapeutes de cette association jusqu'au 30 avril 2021. Les frais engagés à partir du 1er mai 2021 seront refusés.

Lettre au Premier Ministre Justin Trudeau

Pourquoi le Canada bloque-t-il l'effort mondial contre la COVID-19 ?

15 mars 2021 – Depuis le début de la pandémie, les dirigeants du monde entier n'ont cessé de parler de la nécessité d'une solidarité mondiale pour nous aider à traverser cette crise sanitaire unique en son genre. Vous étiez l'un des premiers à demander l'égalité d'accès aux technologies de santé pour combattre la COVID-19 dans le monde entier. Mais au fil du temps, les appels à l'unité ont été suivis par un manque d'engagement décevant de la part

de nombreux pays riches, incluant le Canada.

Le fait que le Canada n'ait pas approuvé une proposition à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) visant à rendre les vaccins, les traitements et les technologies liés à la COVID-19 plus abordables et plus facilement accessibles à tous les pays est un exemple flagrant de ce décalage entre l'acte et la parole.

Lire la [suite de cette lettre](#) dont le SPGQ est signataire.

31 mars à 19 h 30 — conférence

Femmes immigrées : état des lieux dans le contexte de la COVID-19

Rappel – Cette conférence permettra de mieux comprendre des enjeux majeurs pour les femmes immigrantes, tous statuts confondus. Parmi ceux-ci : l'impact des statuts d'immigration et de la non-reconnaissance des acquis et compétences antérieures sur leur intégration socio-économique ainsi que l'accès à la francisation, à des emplois valorisants et à des services de garde abordables. Ces obstacles accentuent leur précarité et les rendent plus vulnérables à la violence. La difficulté pour elles d'atteindre une autonomie économique contribue aux inégalités.



La conférencière, Yasmina Chouakri, est actuellement coordonnatrice du Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ). Elle a été responsable du volet « femmes » à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) de 2009 à 2018. Auparavant, elle a été coordonnatrice de la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté de l'UQAM (CRIEC) et présidente de l'Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF).

[Je m'inscris](#)

[>> Consultez la programmation des conférences offertes par le SPGQ](#)

Télétravail

Quoi faire pour vos déclarations de revenus?

Rappel – En raison de la pandémie, nous nous retrouvons en télétravail, une situation

prévue par les lois fiscales. Les autorités fiscales ont donc récemment modifié la législation afin d'y ajouter une modalité simplifiée pour réclamer la déduction pour travail à domicile.

La récente annonce du Conseil du trésor ([un remboursement allant jusqu'à 400 \\$ pour les fonctionnaires en télétravail](#)) n'a aucune incidence sur la fiscalité, quelle que soit la méthode utilisée. Il s'agit uniquement de remboursement de dépenses.

La **méthode simplifiée**, qui ne nécessite pas de formulaire, est limitée à 400 \$ pour l'année 2020 à raison de 2 \$ pour chaque journée de télétravail, et ce, pour un maximum de 200 jours. Cette méthode s'adresse aux personnes qui ont effectué 50 % de leur travail à domicile sur une période de quatre semaines en raison de la crise sanitaire.

La **méthode détaillée** permet une déduction qui n'est pas limitée, mais demande la présentation d'un formulaire à obtenir de l'employeur qui le produira si vous répondez aux conditions requises.

[>> Lire la suite](#)

Instances

Modifications au calendrier

Rappel - Le calendrier des instances du SPGQ a été modifié lors du dernier conseil syndical tenu les 11 et 12 mars 2021.

Les prochaines rencontres du conseil syndical auront donc lieu en visioconférence aux dates suivantes :

- 29 avril (après-midi seulement);
- 17 juin (après-midi seulement) et 18 juin (toute la journée). Si les mesures sanitaires le permettaient, l'événement pourrait avoir lieu en présentiel.

Pour ce qui est de l'assemblée des délégués et déléguées syndicaux (ADS), elle aura lieu en visioconférence le 11 juin en après-midi et le 12 juin en avant-midi.

SPGQ

Faites partie de l'équipe!

Rappel - Envie d'un nouveau défi? Joignez-vous à l'équipe du SPGQ! Nous recherchons actuellement des personnes pour pourvoir les postes suivants :

- [Personne conseillère à la classification, à l'équité et à la relativité salariales](#)
- [Personne conseillère aux avantages sociaux et à la retraite](#)



Délégation et comité

Nouvelles formations

Rappel — De nouvelles formations en visioconférence se sont ajoutées au calendrier de formations destinées à la délégation du SPGQ.

Les formations offertes seront les suivantes :

- Mobilisation en temps de négociation;
- Négociation;
- Devoir de représentation;
- Accompagner un membre;
- Mesures administratives et disciplinaires
- Rédaction des griefs
- Convention collective fonction publique
- Comprendre son organisation syndicale
- Harcèlement psychologique
- Droit de gestion : les limites
- Santé et sécurité au travail
- Civilité au travail
- Invalidité et assurance
- Nouveaux membres CMRP-CMOT

La durée des formations est d'une demi-journée et le nombre de participants sera de 20 pour chacune d'elles.

Je m'inscris à une formation

Bien que le nombre de participants soit limité, le SPGQ vous invite à vous inscrire sur la liste d'attente au cas où des places se libéreraient. Le syndicat vous remercie pour votre dévouement et vous pouvez compter sur le soutien de l'organisation.

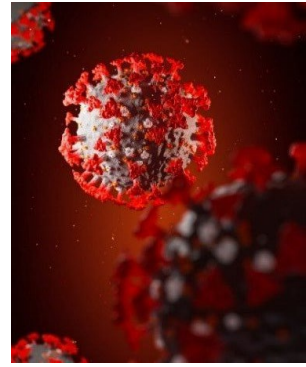
Coronavirus (COVID-19)

Le SPGQ vous informe

Rappel – La situation de la pandémie de coronavirus évolue très rapidement. Vous trouverez toute l'information dans les pages suivantes :

- [Coronavirus \(COVID-19\)](#)
- [Foire aux questions](#)

Ces pages sont mises à jour au fur et à mesure que nous obtenons



de nouvelles informations. Vous pouvez également consulter [les bulletins Dernière heure](#).

Finalement, vous pouvez suivre notre [page Facebook](#).

Bureaux fermés

Les bureaux du SPGQ sont actuellement fermés. Notre personnel est toutefois en télétravail et il continue de répondre à vos questions par téléphone et par courriel.

Les professionnels en action

Souvent invisibles, méconnus et peu spectaculaires, les gestes posés par les professionnels assurent pourtant la stabilité, le bon fonctionnement, la planification, le respect, le rayonnement et la santé des institutions québécoises. Cette chronique propose quelques articles où le travail des professionnels s'illustre au quotidien en une multitude de facettes, aux quatre coins du Québec.



Vous avez des articles ou des anecdotes qui mettent en valeur le rôle des professionnels? Merci de nous les partager à communications@spgq.qc.ca!

(SPGQ) [Santé et sécurité du travail : une réforme contre les femmes, selon un regroupement](#)

La Presse, 29 mars 2021

(SPGQ) [Secteur public: un an depuis l'échéance des conventions; les syndicats manifestent](#)

L'actualité, 28 mars 2021

(CNESST) [COVID-19: la CNESST recommande le N-95 en zone tiède pour les travailleurs de la santé](#)

Journal de Québec, 24 mars 2021

(AMF) [Plus de 15 000 \\$ d'amendes pour un dirigeant de cabinet](#)

Finance et investissement, 26 mars 2021

(BAnQ) [Capsules vidéo historiques: les archives judiciaires de Trois-Rivières à l'honneur](#)

L'Hebdo Journal, 26 mars 2021

(MNBAQ) [Des ciné-discussions virtuelles axées sur le documentaire au MNBAQ](#)

Le Soleil, 25 mars 2021

(INESSS) [La maladie de Lyme mystifie encore les scientifiques](#)

La Presse, 24 mars 2021

[>> Consultez les archives des Flash-info](#)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)